



## C O M M U N I Q U É

### PRODUITS DE PUÉRICULTURE

Cosco  
Safety 1<sup>st</sup>  
Maxi-Cosi  
Bébé Confort  
Quinny  
Baby Relax  
Babidéal  
Hoppop  
Bertini  
Mother's Choice

### PRODUITS RÉCRÉATIFS

Cannondale  
GT  
SUGOI  
Schwinn  
Mongoose  
Iron Horse  
INSTEP

### MOBILIER DE MAISON

Ameriwood  
Altra Furniture  
Dorel Home Products  
Cosco Home & Office  
Dorel Asia

### BOURSE

TSX : DII.B, DII.A

### CONTACTS :

MaisonBrison  
Rick Leckner  
(514) 731-0000

Les Industries Dorel Inc.  
Jeffrey Schwartz  
(514) 934-3034

## Dorel finalise l'acquisition d'une participation majoritaire dans une entreprise sud-américaine de produits pour enfants

### La transaction contribuera immédiatement aux bénéfices de la Société

**Montréal (Québec), le 1 décembre 2011** – La société Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) a fait savoir aujourd'hui qu'elle a finalisé son acquisition, annoncée récemment, d'une participation de 70 % dans la société Silfa, qui possède et exploite la populaire marque *Infanti* au Chili, au Pérou, en Bolivie et en Argentine. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. L'investissement englobe également la chaîne de 52 magasins de détail *Baby Infanti*, dont 40 sont situés au Chili et 12 au Pérou. Silfa a réalisé des ventes d'environ 58 millions de dollars US en 2010 et cette transaction contribuera immédiatement aux bénéfices de Dorel.

Créée en 2002, *Infanti* est la marque de produits pour enfants la plus populaire en Amérique du Sud et occupe une position de chef de file sur le marché. Sa gamme de produits englobe une grande variété d'articles, notamment des sièges d'auto, des poussettes, des systèmes de voyage, des chaises hautes, des parcs d'enfant, des dispositifs de sécurité, des accessoires, des articles préscolaires et des jouets. La marque *Infanti* propose des produits dans toutes les gammes de prix, bien qu'elle se concentre sur les produits d'entrée et de milieu de gamme. Outre la gamme *Infanti*, Silfa représente également un certain nombre d'autres marques au niveau du gros, y compris les marques Maxi Cosi et Safety 1st de Dorel. Les magasins de détail *Baby Infanti* vendent certaines marques de Dorel de même que plusieurs autres marques concurrentielles bien connues. La direction compte poursuivre le développement de ces activités de détail en conservant la plateforme d'affaires actuelle.

« La décision d'entrer dans ces quatre pays sud-américains s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Dorel visant la poursuite de son expansion géographique et la pénétration de nouveaux marchés. Nous avons ciblé ces régions spécifiques en raison de leur fort potentiel de croissance, » a déclaré le président et chef de la direction de Dorel, Martin Schwartz.

## Profil

**Les Industries Dorel Inc.** (TSX : DII.B, DII.A) est une société de classe mondiale dans les secteurs des produits de puériculture et des bicyclettes. Fondée en 1962, Dorel crée du style et de l'enthousiasme tout en misant sur la sécurité, la qualité et la valeur de ses produits. La position de chef de file qu'occupe la Société en matière de style de vie est particulièrement marquée dans ses catégories de produits de puériculture et des bicyclettes qui comptent une multitude de produits qui définissent les tendances. Les produits de Dorel arborent des marques très reconnues comme Safety 1<sup>st</sup>, Quinny, Cosco, Maxi-Cosi et Bébé Confort à la division Produits de puériculture, ainsi que Cannondale, Schwinn, GT, Mongoose, IronHorse et SUGOI à la division Produits récréatifs. La division Mobilier de maison de Dorel commercialise, principalement en Amérique du Nord, un vaste assortiment de produits d'ameublement, dont certains sont fabriqués aux États-Unis et au Canada et d'autres sont importés. Dorel, dont le chiffre d'affaires s'élève à 2,3 milliards de dollars US, compte 4 700 employés, dispose d'installations dans dix-neuf pays et vend ses produits à l'échelle mondiale.

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Sous réserve de ce qui pourrait être exigé par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, Dorel n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, et ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui laissent entrevoir la possibilité que les résultats réels pourraient ne pas correspondre, pour l'essentiel, aux attentes de Dorel telles qu'elles sont exprimées de manière expresse ou implicite dans ces énoncés, et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales pourraient ne pas se matérialiser. Par conséquent, Dorel ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se matérialisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le présent communiqué de presse aux fins de communiquer des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre le contexte d'exploitation de Dorel. Cependant, le lecteur est mis en garde qu'il pourrait ne pas être opportun d'utiliser ces énoncés prospectifs à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur plusieurs hypothèses que Dorel estimait raisonnables le jour où elle les a exprimés. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont notamment les suivants : la conjoncture économique générale; des changements survenus dans les coûts des produits et les canaux de distribution; la variation de monnaies étrangères; le risque lié à la clientèle et au crédit y compris la concentration de revenus auprès d'un nombre restreint de clients; les coûts associés à la responsabilité civile des produits; les changements intervenus à la législation fiscale, ou l'interprétation ou l'application de ces règles; la capacité permanente de mettre au point des produits et de soutenir des marques; des changements survenus dans le contexte de réglementation; un accès continu aux ressources en capital et les coûts d'emprunt relatifs; des changements survenus dans les hypothèses portant sur l'évaluation du goodwill et d'autres éléments d'actif incorporel. Sous réserve des dividendes déclarés par le conseil d'administration, rien ne garantit que la Politique sur les dividendes de Dorel puisse être maintenue. Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont discutés dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de Dorel qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Les facteurs de risque qui ont été soulignés dans les documents précédemment mentionnés sont intégrés par renvoi au présent communiqué de presse.

Dorel met en garde le lecteur sur le fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls susceptibles d'avoir une influence sur la société. D'autres risques et incertitudes dont Dorel n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou que Dorel estime actuellement non importants peuvent aussi avoir un effet défavorable important sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Compte tenu de ces risques et incertitudes, les investisseurs ne devraient pas se fier de manière indue aux énoncés prospectifs pour en prédire les résultats réels.

Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'autres éléments non récurrents ou inhabituels ou d'une aliénation, d'une fusion, d'une acquisition, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres opérations qui pourraient être annoncés ou sont susceptibles de survenir après la date du présent communiqué. L'incidence financière de ces opérations et des éléments non récurrents et autres éléments inhabituels peut s'avérer complexe et dépendre du contexte des faits propres à chacun de ces éléments. Par conséquent, Dorel ne peut pas décrire l'incidence prévue de façon utile ou de la même manière que lorsqu'elle présente les risques connus qui touchent son entreprise.